Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. : 13.50 Six mois. . . 26.»»
Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable ravance. — Tout abonnement continue, usqu'à réception d'avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné peur la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 22 JUIN 1880

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	22 JUIN	21 JUIN
3 0/0 3 0/0 amortissable	85 85 ./. 88 70 ./. 11525 /. 11995 ./.	88 60 ./. 115 50
Service particulier	22 JUIN	21 JUIN
Act. Banque de France.	3590 00	3500 00 567 00
» Crédit f. de France.	1282 00	
Demin autrichien.	617 00	618 00
» Lyon	1365 00	1367 00
» Est	755 00	760 00
Douest	805 00	807 00
» Nord	1657 00	
» Midi	1045 00	1055 00
» Suez	1041 00	1045 00
5% Péruvien	00 00	
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	
» Banq. ottom. (nouv.)	546 00	551 00
Londres court		25 30 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	660 00	667 00
Ture	1 11 22	11 35

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 22 juin.

Change sur Londres, 4,85 25; change sur Paris, 5,19 37, 100. Café good fair, (la livre) 14 3/8, 14 5/8. Café good Cargoes, (la livre), 14 7/8, 15 1/8.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C°. présentés à Roubaix par M. Bulteau-Gry-Havre, 22 juin.

Ventes 400 b. Marché ferme

Liverpool, 22 juin. Ventes 7,000 b. Marché soutenu.

New-York, 22 juin.

Coton, 12 »/».
Recettes 11,000 b.
New-Orléans low-middling
Savannah

BULLETIN DU JOUR

L'amnistie vient d'être votée par la L'amnistie vient d'être votée par la Chambre. Ce résultat était prévu, mais après l'élection de Trinquet, il n'a point paru à M. Gambetta si assuré qu'il n'ait jugé « opportun » de donner de sa persenne pour annihiler les quelques velléités de résistance qui auraient pu se produire, en dépit de la discipline. Après des discours de MM. Casimir Périer et Paul de Cassagnac à discipline. Après des discours de MM. Casimir Périer et Paul de Cassagnac à l'appui d'un contre-projet, après quelques explications fournies par M. de Freycinet, M. Gambetta a quitté le siège présidentiel pour venir lui-même développer à la tribune les arguments en faveur du projet présenté par le gouvernement. A la suite de son discours, très-applaudi, nous appanes le cours, très-applaudi nous appanes le cours, très-applaudi, nous annonce le télégraphe, l'amnistie a été votée par 333 voix contre 140. M. Marcel Barthe a essayé de développer un article addi-tionnnel, mais il en a été empêché par le bruit.

M. Cazot, ministre de la justice, après avoir donné lecture de cet arti-cle qui tendait à exclure de l'amnistie tous les condamnés pour incendies, l'a combattu et a conclu au rejet de Pamendement qui a été repoussé par 262 voix contre 185. La Chambre, en-traînée jusqu'à l'enthousiasme par sa docilité, a décidé que le discours de M. Gambetta serait affiché dans toutes les communes de France.

Quelle va être l'attitude de la Cham-bre haute? Et il est probable que, pour employer une expression centre gauche, elle sacrifiera ses scrupules

aux « nécessités politiques, » formule commode, on l'avouera. En attendant, dans sa dernière séance, le Sénat a voté par 140 voix contre 119, l'urgence de la discussion de la loi sur l'aumônerie militaire.

Après un discours de M. de Kerdrel, une réponse du général Farre, une vive riposte de l'amiral Fourrichon et de M. Fresneau, il a décidé, par 161 voix contre 119, qu'il passerait à la discussion des articles de la loi. — Il bien le dire, l'intérêt était ailleurs.

Il faut reconnaître que le gouverne ment s'est singulièrement trompé, s'il a espéré, en présentant dès samedi, le projet d'amnistie, empêché l'élection du citoyen Trinquet, comme conseiller municipal de Paris, au scrutin de ballottage

Les optimistes s'évertueront sans doute à atténuer la portée de cet inci-dent, mais au premierabord, on ne peut nier que ce ne soit un schec pour le gouvernement, un échec pour M.Gam-betta, député de l'arrondissement qui vient de rendre cet hommage aux vertus civiques de Trinquet. Il y aura fête à Nouméa comme à Belleville, car il est bien permis aux communards de se poser en triomphateurs. Ils n'ont pas demandé de grâce, pas confessé de fautes et de crimes. C'est le front haut, le dédain aux lèvres, la vengeance au cœur qu'ils vont rentrer dans leur bonne ville de Paris, en attendant les élections ou les événements divers qui leur permettront de reprendre une place active dans les mouvement qui nous emporte. Aucune restriction à leur grâce; M. de Freycinet a pris soin de les en avertir. Avec un à propos de penseur, d'historien et d'adminis-trateur, également remarquables, le chef du cabinet a signalé un rapprochement bien naturel: « On va brer l'anniversaire du 14 Juillet, bien le moment pour la Révolution d'avoir tous ses enfants réunis. » Il aurait pu ajouter : La France chasse les religieux de son territoire ; n'est-il pas justo, par comparaison, qu'elle se prépare une nouvelle pépinière d'instituteurs?

L'instruction laïque

« Sans instruction religieuse, dit Saint-Marc Girardin, il n'y a pas un bon sys-» tème d'éducation... C'est une faute de » n'enseigner la religion qu'à ceux qui » doivent l'administrer, c'est-à-dire aux » prêtres; il faut l'enseigner aussi à ceux » qui doivent la pratiquer, c'est-à-dire à » tout le monde. » Le protestant Guizot, le politique Thiers, le libre-penseur Jouffroy, le philosophe Cousin, et tous les hommes de bon sens qui ont étudié les conditions de l'ordre social, sont unanimes à soutenir que la religion doit être la base de l'enseignement, qu'elle doit être la pierre fonda-mentale de l'école.

Eh bien! C'est justement pour que la religion cesse d'avoir une place dans l'ecole que les républicains veulent en chasser tous les instituteurs, congréganistes. M. Jules Ferry fait une distinction entre les congrégations dites autorisées et celles qui ne le sont pas. Mais cette distinction, qui d'ailleurs n'a aucune raison d'être, est pu-rement platonique. M. Paul Bert la supprime, et n'admet pas dans l'enseignement quiconque est lié par un engagement reli-gieux; naguère, un député qui appartient à la fraction qui a déjà entamé la républi-

que de M. Grévy, s'écriait au grand théâtre de Lyon: « Si nous ne pouvons chasser » légalement le cléricalisme, il faut le tuer, pratiquement... A ces congréganistes je

dis: Non, tu n'es pas mon frère jusqu'à nouvel ordre ; jusqu'a complète résipis-» cence, tu n'est pas mon frère; je ne te » dois pas les devoirs de la fraternité, et je » te renie, je te refuse le droit d'enseigner,

qui appartient à tout citoyen, même dans les écoles libres. » A la bonne heure: voilà qui est franc!

Les opportunistes, tout en y apportant plus de lenteurs, se proposent le même but; mais ils ne s'arrêteront que quand ils seront arrivés là. Déchristianiser la France, ils ne veulent que cela. Quant à l'instruction de l'enfant, quant à l'école primaire, ils n'y tiennent qu'autant que l'athéisme sera le premier article du programme de l'enseignement. C'est de la folie, mais c'est comme cela. Car enfin, pour biffer d'un article de loi toutes les écoles congréganistes, ont-ils une raison, une seule? Non. Comment cependant expliquer cette guerre à mort ? Ceux qui n'ont rien à ménager disent, comme Madier de Montjau au congréganiste: Tu n'es pas mon frère. C'est là par-ler, et cela se comprend. Mais les autres mettent en avant des prétextes misérables, et surtout absolument faux. Examinons un peu. Il est étrange qu'en face des faits, on soit obligé de leur dire : Mais ouvrez donc les yeux. Ils ne les ouvrent pas, forçonsles de voir.

Ils disent d'abord: L'enseignement religieux est antipathique à la France; elle n'en reut plus. C'est un conseiller municipal de Paris, du nom d'Hovelacque, qui a fait cette déclaration, laquelle répondait du reste aux aspirations de la grande majorité du conseil. On s'est donc mis à laïciser à toute vapeur; frères, sœurs, tout est presque balayé en quelques mois.

Des écoles sont ouvertes à grands frais. Les maîtres abondent, mais les élèves! il faut glaner dans les rebuts des congréganistes. La foi établit des écoles à côté de celles d'où les congréganistes ont été ex-pulsés la veille, et quatre-vingt-dix pour cent de leurs élèves leur restent fidèles, et il y a telle école congréganiste qui compte plus d'élèves qu'elle n'en avait quand elle était communale; et il en est ainsi dans toutes les villes où l'on pourchasse les éco-les congréganistes. Vollà comment le pays repousse les écoles congréganistes. C'est donc un premier mensonge.

En voici un second, encore plus impudent et plus effronté que l'autre : Les écoles congréganistes sont un foyer de corrup-tion. Oui, si on en juge par le tapage de grosse caisse que fait toute la presse radicale quand, sous le plus léger prétexte, un frère est arrêté préventivement. Y a-t-il une ordonnance de non-lieu, elle se gardera bien d'en parler : le coup est porté, cela lui suffit. Mais s'agit-il d'un instituteur laïque? le silence se fait sur toute la ligne. Répondons par des chisires. Sans doute leur logique irréfutable et brutale ne fer-mera pas la bouche aux radicaux, au fond, ils savent très bien à quoi s'en tenir, et ne sont pas incenscients de leurs calomnies; mais pour d'autres qu'ils pourraient tromper, il n'est pas inutile de saisir le mensonge au passage. C'est en 1868 qu'on a, pour la première fois, dans les statistiques udiciaires, distingué les deux catégories

d'instituteurs. Or, en 1867, 22 instituteurs laïques ont été condamnés à des pénalités infamantes (travaux forcés, réclusion, etc., et 2 congréganistes. En 1868, 25 instituteurs laïques, 4 congréganistes. En 1871, 15 laiques, 3 congréganistes. En prenant pour les an-nées suivantes les données, qu'on ne peut

contrôler faute de documents officiels, des qui est insuffisant pour le nombre des urnaux hostiles à l'enseignement gréganiste, on arrive à ce résultat i 170 condamnations frappent les lai ques et 69 les congréganistes. Et il suffit d'être mêté les congreganistes. Ist il suint derre more tant seit peu aux questions scolaires pour savoir que l'instituteur lei que n'est frappél qui dans le cas de scandale par trop public, tandis que sur le moindre seupçon toute la meuté des écrivailleurs athées abole contre le congréganiste.

Mais, dit-on, if fant tenir comple du nom-bre des instituteurs laiques en congréganistes. Tenons-en compte. Il y a en France pour tous les degrés de l'enseignement 74,506 laïques, et pour l'enseignement con-gréganiste à tous les degrés 55,343 instituteurs, et en huit ans 170 coupables d'un côté, 69 de l'autre, soit 12 pour 100 du côté des laïques. Tous ces chiffres sont empruntés à l'excellent travail du P. Rouvier, qui ne se sert que des statistiques officielles (1)

Voilà pour les maîtres. Passons aux élèves. Les statistiques judiciaires n'indiquent rien à cet égard. Nous sommes portés à croire que si on connaissait les condamnations encourues par les élèves des congréganistes et des laïques, la conclusion ne serait pas défavorable aux écoles qui nous sont présentées comme des foyers de corruption. On pourrait peut-être néanmoins s'en faire une idée en comparant les con-damnations subies par les hommes et les femmes. On sait que la grande majorité des garçons est élevée dans les écoles laïques et la grande majorité des filles dans des classes tenues par les sœurs. Or, la statistique judiciaire nous offre, en 1877, 3,680 accusés hommes, et 733 femmes, soit d'un côté 83 0/0, et de l'autre 17 0/0, c'est-à-dire que sur 100 accusés il y a 83 hommes et 17 femmes. Y aurait-il cette proportion si les femmes étaient en majorité élevées dans les éceles laïques?

Puisqu'on parle d'immoralité, il est donc aisé de constater que, si les misères humai-nes ne peuvent être entièrement bannies de partout où il y a des hommes, il n'en est pas moins vrai qu'il est inique de faire peser sur les congrégations des accusations qui atteignent surtout les laïques.

Aupoint de vue social, a-t-on vu des instituteurs et des institutrices congréganistes parmi les ennemis de l'ordre? Et n'y a-t-il pas eu des instituteurs et des institutrices laïques condamnés pour fait de participation à la Commune? Il est vrai qu'aujourd'hui c'est une lettre de recommandation qui vaut mieux qu'un brevet. Mais malheureusement pour elles les congrégations ne four-nissent pas de contingent aux bataillons du socialisme et aux hordes de la Commune. Sauf cette lacune de ne prendre aucune part aux révolutions, non, il n'y a rien à reprocher aux institutions congré ganistes du côté de la moralité.

Serait-ce leur enseignement qui serait inférieur à celui des laïques ? Sur aucun point la réponse n'est aussi écrasante que sur celui-ci. D'abord la confiance des familles est déjà une preuve que les plus intéres-sés dans la question ne regardent pas cet enseignement comme si mauvais, puisque sur tous les points où les écoles congréganistes sont ouvertes, ce ne sont pas élèves qui font défaut. Paris donne à cat égard un exemple qui devrait faire réfléchir nos gouvernants, si avant tout ils n'étaient pas des sectaires.

Ce qui manque du côté des élèves aux écoles congréganistes libres, ouvertes en face des écoles laïques est insignifiant, et dans plusieurs quartiers le nombre d'élèves s'est accru; en général, c'est le local

(1) La Révolution maîtresse d'école, Avignon, Seguin ; Paris, Oudin.

me à Lyon et dans toutes les villes où les résseurces de la charité permettent d'ouvrir des écoles libres, et la confiance des familles est-elle trompée ? Est-elle ahurie par l'habit grossier du frère et par la guim de les œur? Ici encore consultons les chife

Depuis 1848 la ville de Paris a institué des concours où les élèves des écoles primaires se disputent des bourses qui leur permettent de compléter leurs études dans des écoles supérieures. De 1848 à 1877, 1,445 bourses ont été distribuées. Les frères en ont obtenu 1,148, et les laïques 297, — 79,44 pour 100 d'un côté et seulement 20,56 pour 100 de l'autre. Et les élèves laïques à Paris ont toujours été plus nombreux que les élèves congréganistes.

Les deux dernières années, les succès des frères ont-ils été moindres ? En 1878, 339 élèves ont été admissibles, 242 appartiennent aux écoles des frères, 83 aur la première centaine, et en tout 97 aux laïques. Et notez que les frères ne comptaient déjà plus que 54 élèves contre 87. Et en 1879, à l'heure où les frères sont déjà traqués de tous côtés, sur les 362 élèves déclarés admissibles, 240 appartiennent aux frères, 75 dans la première centaine, et 122 sont sortis des écoles laïques.

Au concours de dessin, le succès est encore plus significatif: sur dix prix, sept, dont les deux premiers, ont été remportés par les frères. Il est aisé de savoir ce qui reste aux laïques.

Et n'y a-t-il qu'une élfte qui soit supé-rieure aux élèves laïques? Les certificats d'étude que l'on délivre depuis quelques années doivent représenter la moyenne des élèves; et la proportion en faveur des frères est au moins du tiers et souvent du double. Et ces succès éclatants on ne les remarque pas seulement à Paris, où l'on pourrait croire que les congrégations ne comptent

que des instituteurs triés sur le volet : il en est de même partout où il y a des con qui permettent de comparer la force des élèves : à Saint-Etienne, à Roanne, à Lyon, à Lunéville, au Mans, à Bordeaux, etc avantages des frères sont encore supérieurs à ceux de Paris.

Après cela il y a les rapports des inspecteurs qui, par esprit de corps, ne sont certainement pas favorables aux écoles congréganistes. Eh bien ! ce sont sur leurs renseignements que nous allons juger les écoles de filles laïques et congréganistes. D'après M. Fayet, qui a les documents officiels en mains, les écoles des sœurs sont supérieures aux écoles laïques dans 59 départements, égales dans 6, inférieures dans 21 seulement. Voilà comme quoi les congréganistes étoussent l'intelligence de l'ensant. Donc, du côté des études, les écoles congréganistes sont également inat-taquables. Et elles sont moins cher, beaucoup moins que les écoles laïques. Les contribuables ne sont peut-être pas tous aussi indifférents que le conseil municipal

de Paris devant la question d'argent. Les quarante mille enfants qui suivaient les écoles congréganistes à Paris coûtaient 739,600 francs ; laïcisées, elles coûteront 1,679,920 francs. Un million de plus. Et cula à Paris. En province, la différence est toujours au moins du double, quelquefois des deux tiers. C'est de la folie.

Opinion de MM. de Freycinet, Jauréguiberry et Andrieux sur l'Amnistie plénière en 1879

Le 11 février 1879, quelques jours après que M. Grévy eut été nommé président de la République, M. le garde des sceaux Le

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. . . 21 e. Réclames: » . . . 30 c. On peut traiter à forfait pour les abonn ments d'annonces.

Les abonnements et les annonces son-reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chèz M. Quanné, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. Havas, Laftta et C'e, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Oppice de Publicité.

crimes les plus grands qui alent été tentes contre la souveraité nationale, cette révol-te que l'histoire n'ampistiers jamais, la génération del de Mile ténén de la corder sans faiblesse et sans danger lui accorder la faveur du pardon...

Dans un court délai, l'ensemble des graces accordées ne laissera en dehors de l'amnistie que des individus signalés par l'atrocité de leurs crimes ou des personnalités qui se proclament elles-mêmes les en-nemis de la société au milieu de laquelle elles prétendent vivre et qu'elles veulent détruire ...

La prudence la plus vulgaire et l'honneur même du gouvernement ne lui permettent pas d'accorder cette faveur insigne à ceux des insurgés de la Commune qui avaient été antérieurement condamnés pour des crimes de droit commun qui dénotent chez leurs auteurs une immoralité dangereuse

Parmi les ministres de M. Grévy qui pré sentaient, le 11 février 1879, l'exposé des motifs que nous venons de reproduire, se trouvaient MM. de Freycinet, Jules Ferry, Jauréguiberry, encore membres du cabi-

Dans la séance du 20 février, M. Andrieux. rapporteur de la commission chargée d'exa-miner le projet, répondait à M. Louis Blanc, qui demandait l'amnistie plénière ·

Jamais, jamais, ni aujourdhui, ni demain. ni plus tard, on ne devra rencontrer dans une Chambre française une majorité pour proclamer une amnistic pleine et entière Si l'on examine combien de grâces, d'a-

près les indications données à la commission, vont être accordées aux individus qui sont condamnés comme contumaces, on peut estimer à mille ou douze cents ceux qui vont être, après le délai de trois mois, exclus du bénéfice de l'aministie, Eh bien ! je vous demande de porter votre attention sur ceux qui resteront, après ces grâces faites : sur leurs antécédents, sur la nature des condamnations qui les frap-pent, et je n'hésite pas à dire que nous donnons satisfaction dans la mesure la plus large aux sentiments d'humanité. Messieurs, réfléchissez. Vous n'ignorez pas qu'au dessous de cette immense population de travailleurs honnêtes qui font la prospérité de nos grandes villes se trouvent des gens sans aveu qui en sont le fléau, des hommes qui vivent d'immoralité, de rapines, de vols; vous n'ignorçz pas non plus qu'au jour des grands mouvements populaires, cette écume vient à la surface et que ces gens tarés se trouvent compromis dans tous les troubles et dans tous les désordres; vous savez bien que, si ce ne sont pas ceux-là qu'on rencontre sur les. barricades, ce sont ceux-là qui apparais-sent au moment du pillage et de l'incendie.

Vous admettez bien que dans cette ville de Paris, si profondément troublée après nos désastres, il y a une catégorie considérable de gens appartenant à la classe à laquelle je viens de faire allusion; et si vous voulez comparer le chiffre de ceux qui vont être exclus de l'amnistie au chiffre probable de ceux qui ont pris part au pillage, vous reconnaîtrez, messieurs, que le gouvernement a été bien loin, et qu'à coup sûr, il a couvert et il se propose de couvrir par la grace et l'amnistie, plus d'un condamné que, sans injustice et sans cruauté, il aurait pu en exclure.

J'ai sous les yeux, messieurs, des indica

FEUILLETON DU 23 JUIN - 25-

PAR F. DU BOISGOREY.

CHAPITRE III Maxime pensa que le gamin n'avait pas tort et que son plan en valait bien un

- Eh bien ? décampons, dit-il. Nous allons voir ce que vont faire ces chenapans qui montent la garde là-bas. Marche, petit 1

Georget ne se fit pas répéter cet ordre qu'il attendait évidemment avec impatience, car il piétinait comme un cheval qu'on

retient et qui a envie de goloper. Mais, au lieu de prendre les devants, il se tint à côté de Maxime, qui s'était enfin décidé à partir non sans donner un dernier

coup d'œil à l'hôtel de la dame. Sa chambre ne donne pas sur la rue, pensait l'incorrigible viveur. On verrait de la lumière, et tout est sombre.

Il fallait que son aventure ébauchée lui tint bien au cœur pour lui faire oublier à ce point le danger qui le menaçait.

J'avais deviné, s'écria le gamin, ils emboitent le pas, mais de loin.

Maxime se retourna et aperçut, en effet, les trois rôdeurs de nuit qui entraient sans se presser dans la rue Jouffroy. Cette façon discrète de suivre un homme

qu'on veut dévaliser lui parut singulière. Les voleurs, d'ordinaire, prenneut moins de précautions pour faire un coup. Mais tout ce qui lui arrivait ce soir-là

était étrange. - Je commence à croire, murmura-t-il, que ces gredins-là veulent choisir leur

terrain. - C'est justement ce que je vous ai dit,

monsieur Maxime. — Oui, mais ils ne tarderont pas à trouver un bon endroit, bien solitaire, et alors..

 Nous n'avons qu'un mauvais passage à traverser. Nous allons tourner à droite par le boulevard Malesherbes... C'est là... parce que, voyez-vous, ça ressemble assez à l'avenue de Villiers... Il y a de l'espace et on voit venir de loin les sergents de ville ... quand il en vient.

Mais nous serons vite arrivés à la rue Cardinet ; le café où j'ai des amis est à l'entrée et grand'mère reste un peu plus

- Tu demeures avec elle ?

- Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupente. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pourrez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin.

- C'est une idée... Seulement, elle doit

ôtre couchéee, ta grand'mère. etre coucheee, ta grand mere.

— Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Tousles soirs, je lache le skating à onze heures et de Villiers et je suis arrivé avant eu...

demie, et vingt minutes après je suis à la maison

- Tandis qu'aujourd'hui tu as fait un détour pour me suivre. Pourquoi m'as-tu

- Je vais vous dire, monsieur Maxime. Quand vous êtes sorti avec une dame, je m'en allais. Vous avez passé à côté de moi, mais vous ne m'avez pas vu. Vous avez pris la rue de Tivoli et la rue de Londres.

C'était justement mon chemin. - Est-ce que tu la connais la dame qui était avec moi?

- Je ne l'ai pas bien regardée, mais je ne crois pas que je la connaisse.

Et pour vous finir, quand vous avez traversé la place de l'Europe, les trois hom-mes étaient là assis, à la fraîche; ils se sont levés et ils se sont mis à marcher derrière

vous. Ça m'a paru louche.

Alors, j'ai couru, je les ai rattrapés, je leur ai embolté le pas sans qu'ils s'en aper-çoivent et j'en ai entendu un qui disait : Faut attendre qu'il soit tout seul : nous le pincerons quand il reviendra.

- Pourquoi n'es-tu pas venu m'avertir? — J'en avais bien envie, mais je n'ai pas osé... à cause de la dame... je savais qu'ils ne vous feraient rien tant qu'elle serait avec vous.

Et au lieu de rentrer chez moi par la rue

de Rome, je ne les ai pas lâchés. Ils n'ont pas fait attention à moi, parce que j'ai été tout le temps sur l'autre trottoir Seule. ment quand j'ai vu que vous entriez dans la rue Jouffroy et qu'ils prenaient le pas

Mais nous voilà au boulevard. Avez-vous de bonnes jambes ? Oui. En bien! allons vite jusqu'à la rue Cardine. Il me semble qu'ils sont déjà sur nos talons.

Maxime tourna la tête et vit que les coquins s'étaient rapprochés. Il lui restait cependant une avance suffisante pour les distancer et il jugea qu'il était temps de suivre le conseil de Georget.
Ils étaient arrivés au point d'intersection

de la rue Jouffroy et de l'interminable boulevard Malesherbes qui s'étendait à droite et à gauche, d'un côté jusqu'à la Madeleine, et de l'autre jusqu'à la place Va-

Ils tournèrent a droite et ils partirent à fond de train.

— Entends-tu? demanda Maxime. Je

crois qu'ils courent après nous.

— Je vous l'avais prédit, répondit le gamin: mais je ne les crains plus. - Il me semble pourtant qu'ils gagnent sur nous. Tiens l'ils viennent de débou-

cher sur le houlevard. Soyez tranquille. Ils vont s'arrêter. Voyez vous ces deux lanternes qui marchent là, devant nous, au milieu de la chaussée. C'est un fiacre, et il est libre, car il va au pas. Hé! cocher, à la course et cent sous de pourboire.

A co cri le cocher fouetta ses chevaux et les amena en un clin d'œil au bord du trottoir. Georget ouvrit lestement 'la por-- Monte avec moi, lui dit Maxime ; je

ne veux pas te laisser seul en face de ces

- N'ayez pas peur, ils seront malins

s'ils me pincent. Et tenez, ils renoncent. Ils font demistour. Ils ont compris que le coup était manqué. Vous rentrez chez vous hein?

- Oui, rue de Châteaudun, 99. m'sieu. Moi, je file rue Cardinet. Grand'-

mère doit se faire un mauvais sang! - Merci, petit, cria Maxime en sautant dans la voiture : tu m'as rendu un fameux échanné belle.

bracelet aussi, ajouta-t-il tout bas. Chez M. Dorgères, les petites soirées du mercredi n'étaient jamais bien gaies. Quelques vieux amis du banquier, leurs femmes et leurs filles, composaient à peu près tout le personnel de ces réunions hebdomadaires, sans compter, bien entendu, les attachés à la maison, la gouvernante, la secré taire et le caissier.

Le neveu ne s'y montrait pas souvent, et à peine y voyait-on de loin en loin deux ou trois messieurs appartenant au monde financier, qui venaient là pour les beaux yeux de Mile Dorgères, et surtout pour sa

On les accueillait bien, mais on n'encourageait pas leurs prétentions, et ils se las-saient assez vite d'écouter des sonales à quatre mains et de joner au baccarat à deux sous la fiche, de sorte qu'après quelque essais méritoires on ne les revoyait plus.

En revanche, il y avait de jeunes habi-tués de ce paísible salon qui s'accommodaient fort bien des plaisirs innocents qu'on y pouvait prendre. Robert de Carnoël n'y manquait jamais

Mais Robert avait disparu, et on eut dit qu'il avait emporté avec lui tout le charme des fêtes intimes dont il était l'âme.

et Jules Vignoy n'y manquait guère.

Alice avait perdu son enjouement, son père était sombre et préoccupé; Vignory plus sérieux et plus concentré que jamais. Maxime seul n'avait pas changé, mais Maxime n'était pas là lorsque les sept ou huit convives de M. Dorgères passèrent au salon, après le diner, le lendemain de la fête du shating qui avait tailli finir si

Le jeune caissier avait été invité par son patron et placé à table à côte de Mil Dorgères, C'était la première fois que cela lui arrivait, et il avait fait de son mieux pour justifier cette faveur. Mais il était naturellement timide et de plus le souvenir de son ami malheureux se dressait lui et la chamante jeune fille à laquelle il cherchait à plaire. De sorte que la conversation avec sa voisine n'avait fait que languir.

Le père, qui lui voulait du bien, s'était efforcé de le faire briller en l'interrogeant sur des matières qu'il possédait à fond, mais les questions financières n'intéres-saient pas du tout Alice, et ces naîfs essais n'avaient obtenu aucun succès

(A suivre)